

# **Absences et justifications :**

## **Mode d'emploi**

### **GENERALITES :**

**1/ Toute absence doit être justifiée, que vous nous ayez prévenus ou pas.**

**2/ L'appel du matin ne justifie pas l'absence d'un point de vue administratif.**

**Nous avons TOUJOURS besoin de justificatifs écrits** (feuillet se trouvant au fond du journal de classe, attestation du médecin, attestation d'un juge, certificat médical, attestation de décès...).

**3/ De même, une justification par mail avec document attaché (certificat, etc.) doit toujours être suivie de la remise d'un document original** (feuillet ou autre).

**4/ Le certificat médical doit être DATE AU PLUS TARD le 3<sup>e</sup> jour d'absence de l'enfant.**

**Dans le cas contraire, il sera refusé !**

Exemple : L'enfant est malade du 3/10 au 8/10, le certificat doit être daté au plus tard au 5/10 et ne peut être daté au-delà !

**5/ Le vérificateur insiste pour que l'absence de votre enfant soit justifiée dans les 3 jours du retour à l'école,** sinon elle sera comptabilisée comme injustifiée.

En cas d'absence de plus de deux jours, le certificat médical doit nous parvenir par mail et l'original doit être remis au retour de l'enfant.

**6/ Pour rappel, comme la réglementation l'exige, au bout de 9 demi-jours injustifiés, une déclaration sera faite à la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) et les parents seront convoqués par la direction.**

### **CAS DE FIGURE POSSIBLES :**

#### **→ Votre enfant est absent :**

>> Appeler le 081/ 208 501 dès 7h30 ou envoyer un mail à [absence@providencechampion.be](mailto:absence@providencechampion.be) avant le début de la première heure de cours de votre enfant.

#### **→ Votre enfant est absent un jour :**

- 1) Utiliser 1 ou 2 feuillets (1 par demi-jour) se trouvant au fond du journal de classe.
- 2) Rapporter ce justificatif **LE LENDEMAIN** du jour d'absence, à l'accueil.

## → Votre enfant est absent 2 jours :

- 1) Utiliser les feuillets se trouvant au fond du journal de classe en fonction du nombre de demi-jours d'absence.

**OU**

Couvrir l'absence par un certificat médical.

- 2) Rapporter les justificatifs (feuillets ou certificat médical) dès le retour de l'élève (dépôt à l'accueil).

## → Votre enfant est absent 3 jours et + :

- 1) Couvrir **obligatoirement** l'absence par un certificat médical.
- 2) Envoyer le certificat le jour-même à l'adresse mentionnée précédemment.
- 3) Rapporter le certificat original dès le retour à l'école.

## → Votre enfant a un RDV médical :

- 1) Compléter le journal de votre enfant en page 4 en indiquant la raison et en y apposant votre signature.
- 2) Votre enfant doit prévenir la veille ou, **au plus tard**, le matin même l'éducateur se trouvant à l'accueil.
- 3) Votre enfant doit apporter, à l'accueil, son attestation de présence du médecin, **au plus tard**, dès son retour à l'école.

**ATTENTION : Pour rappel, il est interdit de sortir de l'établissement sans autorisation signée d'un éducateur (et non d'un professeur) ou de la direction.**

## → L'école vous appelle **en cours de journée** car votre enfant est malade ou s'est blessé :

Vous devez compléter 1 ou 2 feuillets (suivant l'heure\* à laquelle vous venez chercher votre enfant) se trouvant au fond du journal de classe.

**OU**

Si vous allez chez le médecin, votre enfant remettra le certificat médical du médecin le jour de son retour à l'école au plus tard.

\*Pour rappel : avant 11h45 (matin), après 11h45 (après midi).

**!\ Le brossage d'un cours sera automatiquement considéré comme 1/2 jour d'absence non justifiée !**